

<b>DÉPARTEMENT DU CHER</b> Arrondissement de Saint-Amand-Montrond Canton de Dun sur Auron Commune de <b>OSMERY</b>	
Date de convocation <b>30 juin 2017</b>	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le **04 juillet** à 19 h 00,  
 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
 sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.  
Étaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Clavaud  
 Olivier, Wuthrich Nicole, Vigot Max, Bridier Solange, de Vaumas  
 Mari, Nonet Claude-Henri  
 Absents excusés : Rolland Claudine, Chaudrin Emilie, Marie Nicole

# Organisation de la semaine scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques fixe le cadre des évolutions possibles à mettre en œuvre à la rentrée 2017.

Un conseil d'école a eu lieu le 04 juillet 2017.

Les directrices des écoles d'Osmery et Raymond, les parents d'élèves, les maires des communes concernées, les délégués DDEN, ont voté à l'unanimité le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017, répartie sur **huit demi journées d'enseignement** :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi,**

**le matin de 8 heures 30 à 12 heures**

**l'après-midi de 13 heures 45 à 16 heures 15.**

Ces horaires n'entraînent pas de modification du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions du conseil d'école et vote à l'unanimité cette organisation de la semaine à quatre jours répartie sur les huit demi journées d'enseignement ci-dessus.

Fait et délibéré à Osmery, le 04 juillet 2017

Le Maire,

Patrick de BRUNIER